

SEPTEMBRE 2020

La réforme du lycée initiée à la rentrée scolaire 2019 en classes de 2nde et de première s'applique à la rentrée 2020 pour les terminales. Avec déjà quelques ajustements...

COMPRENDRE LA RÉFORME DU LYCÉE (MAJ)

En classe de terminale :

- **Les nouveaux programmes entrent en vigueur.**
- **Évaluation des élèves :**
 - 2 épreuves terminales de spécialité **au mois de mars 2021** (dates publiées courant septembre),
 - une épreuve terminale de philosophie et l'épreuve orale **en juin 2021**.
 - la 3ème série d'évaluations communes (EC) au 3ème trimestre selon un **calendrier discuté en conseil pédagogique et validé en CA.**

En classe de première

- **Une nouvelle spécialité** peut être proposée aux élèves : LLCE "anglais monde contemporain".
- **Le programme d'enseignement scientifique est allégé** : seuls 3 thèmes sur les 4 sont exigibles (au choix des enseignants).

En classe de seconde

- Des **tests de positionnements** seront mis à disposition des enseignants de maths et de français.
- **Des heures supplémentaires** seront affectées aux établissements pour organiser des dispositifs d'aide et d'accompagnement.



L'AVIS DU SGEN-CFDT :

La réforme du lycée a été mise en œuvre de façon précipitée, l'année scolaire précédente a démontré le besoin d'un dialogue social véritable. Le Sgen-CFDT a fait **12 propositions de rentrée** pour redonner du sens à la période et obtenir des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.